REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Trevail - Patric

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SERVICES DU CONTRÔLE SUPERIEUR DE L'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL

ET DE LA MAINTENANCE SERVICE DES MARCHES PUBLICS V

Prece - Work - Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

SUPREME STATE AUDIT OFFICE

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL AFFAIRS DEPARTMENT

SUB-DEPARTEMENT IN CHARGE OF THE BUDGET, EQUIPMENT AND MAINTENANCE

PUBLIC PROCUREMENT SERVICE

DECISION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS (CIPM), PLACÉE AUPRÈS DES SERVICES DU CONTRÔLE SUPÉRIEUR DE L'ÉTAT.

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, CHARGE DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres entités publiques ;
- Vu la Loi N°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
- Vu le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 :
- Vu le Décret N*2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
- Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2013/287 du 04 septembre 2013 portant organisation des Services du Contrôle Supérieur de l'État ;
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté conjoint MINMAP/MINFI N°00000228 du 08 aout 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, Membres et Secrétaires des Commissions de Passation des Marchés Publics, des Présidents, Membres et Rapporteurs des Sous-commissions d'analyse des offres ;
- Vu l'Arrêté N°0207/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Départements de certaines Administrations publiques ;
- Vu la Décision N°00000432/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination de Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements ministériels;
- Vu la Décision N°00545/D/PR/CONSUPE/SG/DAG/SDBMM/SM du 1st juillet 2019 portant désignation du Représentant du Maître d'Ouvrage et du Secrétaire, à la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès des Services du Contrôle Supérieur de l'État,

DECIDE

Article 1 : Conformément aux dispositions de l'Article 16(1) du Décret 2018/366 du 20 juin 2018, portant Code des Marchés Publics, la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics (CIPM), placée auprès des Services du Contrôle Supérieur de l'État, est constatée ainsi qu'il suit :

> Président : Monsieur ETEKI ELAME Emmanuel.

➤ Membres:

- Représentant du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé du Contrôle Supérieur de l'État, Maître d'ouvrage : Monsieur NDILOSEH George NWONJUYI;
- Représentant du Ministère des Marchés Publics : Monsieur SALA Anicet Joël ;
- Représentant du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire : Monsieur MAMAT BANA :
- Représentant du Ministère des Finances : Madame BILOUNGA Stéphanie ;
- Secrétaire : Monsieur BOUM NGUIMBOUS Luc.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations:

- MINMAP.;

- ARMP; - CAB-MINDEL;

- SG:

- D.A.G./S.D.B.M.M./S.M. (Pour archivage).

Yaoundé, R. 1 JUL 2019

LE MINISTRE DELEGUE À LA
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, CHARGE
DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT
-MAITRE D'OUVRAGE.

2

adame MBAH ACHA Rose FOUNDAM